



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

Procès-verbal

Le jeudi 23 octobre 2025 à 14 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 20 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI.

Secrétaire de la séance : Jean Pierre ROUBY

Présents : Jean Marie ANTONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI, Don Pierre

Représentés : ALESSANDRI, Joseph ANTONETTI

Absents et excusés : -

Ordre du jour :

1. Adoption du PV du conseil du 10 août 2025
2. RPQS Eau 2024 – Délibération
3. RPQS Assainissement 2024 – Délibération
4. Don de la société SARL SIMAT – Délibération
5. Point sur les projets en cours
 - a) Eau Phase 2 (réfection des sources et des réservoirs)
 - b) Projet passerelle de descente route du couvent
6. Questions diverses
 - a) Borne électrique de recharge (réparation)
 - b) Installation de la fibre à l'école et à la mairie

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14h00.

1 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 10 août 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 août 2025 est adopté à l'unanimité.

2 - RPQS Eau 2024

Ce rapport peut être consulté sur le site Internet de la mairie : <https://piedicorte-di-gaggio.fr/>

Délibération : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024 - DE_023_2025

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, par son vote :

VOTANTS : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

- **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**
- **DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération**
- **DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA**

3 - RPQS Assainissement 2024

Ce rapport peut être consulté sur le site Internet de la mairie : <https://piedicorte-di-gaggio.fr/>

Délibération : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 - DE 022 2025

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, par son vote :

VOTANTS : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

- **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**
- **DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération**
- **DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA**

4 - Don de la société SARL SIMAT

ACCEPTATION DU DON DE LA SOCIETE SARL SIMAT - DE 024 2025

Le maire expose : **la société SARL SIMAT**, représentée par son gérant Emmanuel SIMONGIOVANNI, souhaite exprimer son attachement à la commune de Piedicorte di Gaggio en participant à la restauration du patrimoine local. Ainsi, elle a fait don à la commune de la somme de 8 000 € pour la réalisation d'un mur en pierre du cimetière.

La prise en compte de ce don par la trésorerie nécessite son acceptation par le conseil municipal.

Le conseil municipal, par son vote :

VOTANTS : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

DECIDE

d'accepter le don de 8 000 € de la société SARL SIMAT pour affectation à la réalisation d'un mur en pierre au cimetière communal.

5 - Point sur les projets en cours

a) Eau Phase 2 (réfection des sources et des réservoirs)

Pour rappel, la réfection des 3 réservoirs de stockage d'eau potable (Réservoir principal - Petit réservoir - Station de pompage) pour un montant total de **52 060,00 € HT** a été actée par délibération (DE_012_2025) du 25 mai 2025.

Une demande d'aide a été formulée le 27 mai 2025 auprès de l'Agence de l'Eau (pour 70% du montant HT) et de la CDC (pour 20% du montant HT).

Malgré un retard de traitement du dossier, il nous a été assuré par le responsable de l'instruction de l'Agence de l'Eau qu'une réponse, a priori favorable, nous serait communiquée début décembre.

Du côté de la CDC, on nous a assuré qu'une aide à hauteur de 20% nous sera notifiée début novembre.

Cette opération débutera par la remise en état et en service du petit réservoir (30 m3) abandonné depuis de nombreuses années.

b) Projet passerelle de descente route du couvent

Suite à un second appel d'offre restreint, l'offre unique du Groupement STUDIO PIA – 2MB Consulting est maintenant satisfaisante, le candidat (architecte, Maître d'œuvre) ayant répondu à la demande d'informations complémentaires.

Son offre peut donc être déclarée offre ayant un rapport qualité/prix intéressant économiquement pour la collectivité. Une réunion avec cet architecte a été demandée par l'intermédiaire de notre AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage), le Bureau d'Etudes Pozzo di Borgo.

6 - Questions diverses

a) Borne électrique de recharge (réparation)

La borne de recharge des véhicules électriques est en dérangement. La réparation et la remise en service n'ont pas encore été possibles par le fournisseur, une réinitialisation du système semblant être encore nécessaire.

b) Installation de la fibre à l'école et à la mairie

L'installation et la mise en service de la fibre (opérateur Orange) aura lieu :

- Le jeudi 06 novembre à l'école,
- En deux phases, le 30 octobre et le 13 novembre, à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h00.

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre ROUBY